



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commemorations

Question écrite n° 46931

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le souhait de nombreuses associations d'anciens combattants que le 11 novembre soit reconnu journée nationale du souvenir afin d'honorer les morts pour la France de toutes les guerres de son histoire. Un récent sondage a permis de mettre en évidence l'accueil favorable d'une partie de la population sur cette proposition. Il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

A l'occasion de la recherche d'une date qui serait reconnue par tous pour la fin des combats en Algérie, ce dont le Premier ministre a chargé le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre lorsqu'il l'a nommé à la tête de ce département ministériel, l'éventualité d'une journée nationale du souvenir a effectivement été avancée. La proposition de retenir la date du 11 novembre pour honorer ces anciens combattants est une idée particulièrement intéressante. Toutefois, certaines associations préfèrent le maintien du statu quo, d'autres sont aussi attachées à la journée du 8 mai. Cette question nécessite beaucoup de réflexion. La modification des principes actuels n'est pas considérée comme prioritaire. Sans doute cette décision sera-t-elle l'œuvre des générations futures. En tout état de cause, ce vœu démontre bien que l'œuvre de mémoire doit être développée, le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre s'y emploie prioritairement et tel sera également l'un des objectifs du Haut Conseil de la mémoire combattante dont le décret de création vient d'être publié au Journal officiel du 11 janvier 1997 (décret no 97-11 du 9 janvier 1997).

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46931

Rubrique : Cérémonies publiques et commémorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 12

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 509